

**Création d'un pôle de formation à Moutier : quelques précisions svp**  
Irène Donzé (PLR)

En date du 13 juin dernier, le ministre de la formation, par voie de communiqué, annonçait la création d'un pôle de formation du CEJEF à Moutier.

Si l'on passe sur le fait qu'aucune information préalable sur ces intentions n'a été donnée au Parlement, ni au minimum à la commission de la formation, des interrogations subsistent quant à ce conséquent projet, et cela malgré les quelques détails transmis à la tribune du Parlement le 19 juin dernier dans le cadre du point 16 de l'ordre du jour (interpellation no 1019).

Il nous semble donc important de pouvoir préciser encore certaines choses.

**Les questions sont les suivantes :**

- 1. Afin d'obtenir une vue détaillée des impacts de cette décision au niveau des écoles actuellement sises sur territoire cantonal, merci de communiquer le détail, pour l'ensemble des divisions touchées par cette réorganisation et par école, du nombre de classes et du nombre d'élèves par formation en 2024 ainsi que les projections dans ces mêmes écoles après l'ouverture du pôle à Moutier (situation août 2027). Dans la situation 2027, les mêmes informations sur le pôle de Moutier seront intégrées au tableau. Si les informations sont disponibles, il serait intéressant d'ajouter à cette vue d'ensemble les classes déplacées de Moutier à Bienne par le canton de Berne.**
- 2. Le communiqué de presse du 13 juin 2024, commun aux cantons de Berne et du Jura, indique que les apprentis des entreprises bernoises se déplaceront à Bienne (notamment en artisanat). En 2027, quelles formations seront implantées à Moutier et seront également présentes à Bienne ? Si l'on considère que les apprentis d'entreprises bernoises devront suivre les cours à Bienne et ne resteront pas à Moutier, quels effectifs sont pressentis dans ces classes ? Peut-on être certains que le nombre d'apprentis par classe sera suffisant ? Pour ces formations, d'autres classes seront-elles toujours présentes dans l'un des 3 districts actuels du Jura ? (Si oui, où ?)**
- 3. Jusqu'ici, la répartition des formations se faisait par filière uniquement. Avec le projet pour Moutier, le système devient mixte et comprendra une répartition soit par filière, soit par pôle. Ne craint-on pas une certaine forme d'iniquité pour certains jeunes qui devront continuer à quitter leur district pour se rendre en formation, alors qu'à Moutier, une large palette dans des filières diverses sera offerte ?**
- 4. De manière générale, comment le Gouvernement évalue-t-il l'organisation par pôle par rapport à l'organisation par filière ? Un projet de création de pôles dans l'ensemble du canton est-il prévu ?**
- 5. En déplaçant l'ESIG de Delémont à Moutier, comment le Gouvernement justifie-t-il le rallongement de trajet pour les jeunes des districts des Franches-Montagnes et d'Ajoie notamment, alors qu'il ne faudrait que 11 minutes aux jeunes de Moutier pour se déplacer à Delémont ? Quelles raisons objectives ont conduit au déplacement de cette formation ?**
- 6. AvenirFormation offre une palette très large de formations principalement à Delémont (avec antenne à Porrentruy). Dans le projet du Gouvernement, quelle formation continue pourrait être dispensée à Moutier (filières ? formations ?), pour un effectif de**

combien de personnes et avec quelles ressources supplémentaires (formateurs) ? La proximité de Moutier avec Delémont ne permettrait-elle pas d'éviter l'ouverture de ces classes à Moutier ? Le canton de Berne étant vraisemblablement organisé en formation continue, comment le Gouvernement pense-t-il augmenter en suffisance le nombre d'apprenants à Moutier ?

7. En considérant l'ampleur du projet, la duplication de classes, l'ouverture de filières ou le déplacement d'écoles, il semble très optimiste de considérer que le coût pour la RCJU sera nul. Les informations disponibles sont lacunaires, mais il est vraisemblable que des enseignants devront être engagés, que des locaux devront être trouvés ou remis en état, que d'autres locaux seront peut-être laissés vides. Merci de fournir les coûts estimés pour :
  - Ouverture/duplication des classes, notamment location de locaux ou engagement d'enseignants/formateurs
  - Déménagements à Moutier des classes existantes et qui seront déplacées
  - Travaux de rénovation dans les locaux existants à Moutier
  - Éventuelle location de locaux supplémentaires à Moutier
  - Phase transitoire 2026-2027 (durant les travaux de rénovation)
  - Autres coûts liés au projet
8. Quels seraient les coûts estimés si les apprentis / jeunes de Moutier avaient fréquenté les différentes filières déjà installées dans les districts jurassiens actuels ?
9. Une analyse financière du pôle mis en place sera-t-elle menée après 2027 afin de vérifier si les coûts engendrés sont supportables pour les finances cantonales ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Irène Donzé (PLR)

#### **Co-signataires**

- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)

Intervention déposée officiellement le 19 août 2024